VILLE DE HUY

4500 Huy, le 19 octobre 2023.

NOTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous informer que les demandes ci-après sont ajoutées au point 49 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 octobre 2023 :

SEANCE PUBLIQUE

49.1 Demande de Monsieur le Conseiller DEMEUSE :
- Coût et conditions de l'exploitation du téléphérique.

49.2 Demande de Monsieur le Conseiller VIDAL :
- Téléphérique : quel est le coût estimé de la gestion par la Ville ?

49.3 Demande de Madame la Conseillère STADLER :
- Subside EPN - Guichet du numérique.

49.4 Demande de Madame la Conseillère RAHHAL :
- Courrier de l'asbl Vie Féminine, Antenne de Huy « Bilan et résolutions au niveau local contre toutes violences et discriminations envers les femmes » : quelle est la réponse apportée par la Ville ?

49.5 Demande de Madame la Conseillère GAILLARD :
- Les SUL de la Ville de Huy - Point de la situation - Quelles sont les SUL sur la commune ? Ne serait-il pas intéressant d'en faire une communication ?

49.6 Demande de Monsieur le Conseiller ROBINET :
- Pont Romain - Suivi du dossier en vue de travaux de sauvegarde rapide.

49.7 Demande de Monsieur le Conseiller DEMEUSE :
- Concertation défaillante des commerçants et des riverains dans le cadre des 12h vélo.

49.8 Demande de Monsieur le Conseiller VIDAL :
- Esplanade Batta : la grande illusion au budget hors de contrôle.

49.9 Demande de Madame la Conseillère STADLER :
- Parking du Quadrilatère - Gestion de la saleté.

49.10 Demande de Madame la Conseillère GAILLARD :
- Comité de pilotage du PAEDC (Plan climat de la Ville de Huy).

49.11 Demande de Monsieur le Conseiller VIDAL :
- Participation citoyenne : réponse incroyable et inadmissible du Bourgmestre ff.

49.12 Demande de Monsieur le Conseiller VIDAL :
- Neutralité du Bourgmestre dans ses représentations officielles.

49.13 Demande de Monsieur le Conseiller VIDAL :
- Huy Ville propre : point sur les effectifs sur les 15 dernières années ? Le Collège compte-t-il recruter ?

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL,

M. BORLEE.

LE BOURGMESTRE FFS,

E. DOSOGNE.